



## CONSEILS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les termes clés employés dans le présent texte sont définis dans le glossaire (cliquez [ici](#)).

Certains utilisateurs touchés ont exprimé des inquiétudes quant à la diffusion de leurs renseignements personnels sur la plateforme QuadrigaCX avant le dépôt de la demande de protection en vertu de la LACC. Les avocats des utilisateurs touchés ont donc créé la présente fiche-conseil, qui contient des ressources utiles pour la protection de leurs renseignements personnels.

À l'heure actuelle, il nous est impossible de savoir si Quadriga a indûment diffusé les renseignements personnels d'utilisateurs touchés avant le dépôt de sa demande de protection en vertu de la LACC. Si tel s'avère le cas, les avocats des utilisateurs touchés travailleront avec le Comité officiel et Ernst & Young Inc., en sa qualité de syndic de faillite (« **EY** » ou, en cette qualité, le « **syndic** »), en vue de régler la situation.

**Veillez noter que le texte qui suit est présenté à titre informatif seulement. Il pourrait ne pas s'appliquer entièrement à votre situation et ne doit pas être considéré ou utilisé comme un avis juridique. Si vous avez des questions sur votre cas, veuillez communiquer avec les avocats des utilisateurs touchés.**

*Comment mes renseignements personnels sont-ils protégés en ce moment?*

En tant qu'agent désigné par le tribunal, EY conserve le contrôle sur les données de la plateforme QuadrigaCX. Les avocats des utilisateurs touchés ont reçu l'assurance que les renseignements étaient protégés. Or, pour des raisons évidentes, les mesures de protection ne sont pas révélées. Les avocats des utilisateurs touchés conservent également une liste des renseignements personnels des utilisateurs touchés, qui est elle aussi stockée de façon sécurisée.

À l'heure actuelle, les utilisateurs touchés n'ont pas accès à leur compte ni aux données relatives à leurs opérations.

*Qu'est-ce que le vol d'identité et la fraude d'identité?*

Le vol d'identité renvoie au processus initial consistant à acquérir les renseignements personnels d'autrui à des fins criminelles, tandis que la fraude d'identité est l'usage concret et trompeur de ces renseignements à des fins criminelles<sup>1</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, un crime est commis seulement si le geste est posé à des fins criminelles.

*Que faire si j'ai été victime d'un vol d'identité ou d'une fraude d'identité?*

Si vous soupçonnez que vos renseignements personnels ont été piratés, les avocats des utilisateurs touchés vous recommandent de prendre les mesures suivantes. Vous devez cependant prendre ces mesures vous-mêmes, car dans le cadre de leur mandat, les avocats des utilisateurs touchés ne peuvent le faire pour le compte de leurs clients.

---

<sup>1</sup> Gendarmerie royale du Canada, « Vol d'identité et fraude d'identité », consulté à l'adresse <http://www.rcmp-grc.gc.ca/scams-fraudes/id-theft-vol-fra.htm>.

1. Changez le mot de passe de vos adresses courriel immédiatement. Nous vous conseillons d'utiliser un mot de passe différent pour chaque compte (d'une longueur d'au moins 8 caractères, avec des lettres majuscules et minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux).
2. Si vous soupçonnez qu'un document précis a fait l'objet d'un usage abusif, communiquez avec l'organisme chargé de sa délivrance. Nous avons mis à votre disposition une liste d'organismes, que vous pouvez consulter [ci-dessous](#).
3. Communiquez avec vos créanciers qui pourraient être concernés, comme les sociétés de services publics, les sociétés émettrices de carte de crédit, les banques et les autres prêteurs. Nous vous recommandons également de communiquer avec votre agence d'évaluation du crédit. Les coordonnées des deux principales agences d'évaluation du crédit du Canada sont données [ci-dessous](#).
4. Examinez vos relevés de compte bancaire et de carte de crédit pour y déceler toute activité suspecte. Envisagez d'appeler votre banque et vos sociétés émettrices de carte de crédit pour faire annuler et réémettre vos cartes de débit et de crédit.
5. Signalez votre cas au Centre antifraude du Canada (le « **CAFC** »), l'organisme central du Canada chargé de recueillir l'information et les renseignements criminels sur les plaintes en matière de vol d'identité et de fraude d'identité. Les coordonnées du CAFC sont données [ci-dessous](#).

*Si je soupçonne qu'un de mes documents personnels a fait l'objet d'un vol ou d'un usage abusif, comment puis-je joindre l'organisme chargé de sa délivrance?*

Selon le document en question, communiquez avec l'un des organismes de délivrance suivants :

#### Gouvernement fédéral

##### **Documents d'immigration**

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC)  
Sans frais : 1 888 242-2100  
Services ATS : 1 888 576-8502  
<http://www.cic.gc.ca>

##### **Passeport**

Passeport Canada  
Sans frais : 1 800 567-6868  
Services ATS : 1 866 255-7655  
À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 819 997-8338  
<http://www.passport.gc.ca>

##### **Carte d'assurance sociale**

Service Canada  
Sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)  
ATS : 1 800 926-9105  
<http://www.servicecanada.gc.ca/fra/accueil.shtml>



Bureau de services des provinces

**Terre-Neuve-et-Labrador**

Tél. : 709 729-5037 ou 709 720-2600

[www.gov.nl.ca](http://www.gov.nl.ca)

**Nouvelle-Écosse**

Sans frais : 1 800 670-4357

[www.gov.ns.ca](http://www.gov.ns.ca)

**Île-du-Prince-Édouard**

Tél. : 902 368-4000

[www.gov.pe.ca](http://www.gov.pe.ca)

**Nouveau-Brunswick**

Sans frais : 1 888 762-8600

[www.snb.ca](http://www.snb.ca)

**Québec**

Sans frais : 1 877 644-4545

[www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)

**Ontario**

Sans frais : 1 800 267-8097

ATS sans frais : 1 800 268-7095

[www.gov.on.ca](http://www.gov.on.ca)

**Manitoba**

Sans frais : 1 866 626-4862

ATS : 204 945-4796

[www.gov.mb.ca](http://www.gov.mb.ca)

**Saskatchewan**

[www.gov.sk.ca](http://www.gov.sk.ca)

**Alberta**

Sans frais : 310-0000

À l'extérieur de l'Alberta : 780 427-2711

[www.servicealberta.ca](http://www.servicealberta.ca)

**Colombie-Britannique**

Sans frais : 1 800 663-7867

ATS sans frais : 1 800 661-8773

[www.gov.bc.ca](http://www.gov.bc.ca)

**Yukon**

Sans frais : 1 800 661-0408

[www.gov.yk.ca](http://www.gov.yk.ca)

**Territoires-du-Nord-Ouest**

Tél. : 867 767-9000

[www.gov.nt.ca](http://www.gov.nt.ca)

**Nunavut**



Tél. : 867 975-6000  
Sans frais : 1 877 212-6438  
<https://www.gov.nu.ca/>

*Comment communiquer avec mon agence d'évaluation du crédit?*

Voici les coordonnées des deux principales agences d'évaluation du crédit du Canada :

**Equifax Canada**

1 800 465-7166 (après avoir choisi la langue, dites « fraude » ou appuyez sur le 3)  
<https://www.consumer.equifax.ca/personnel/>

**TransUnion Canada**

1 877 525-3823  
Courriel : [dca@transunion.ca](mailto:dca@transunion.ca)  
<https://www.transunion.ca/>

*Y a-t-il d'autres ressources qui pourraient m'être utiles?*

Pour signaler un incident au CAFC, cliquez [ici](#).

De plus, la Gendarmerie royale du Canada publie le « Guide pour les victimes de fraude ou vol d'identité », qui propose aux victimes certaines mesures de base pour se prémunir contre d'autres crimes et rétablir leur cote de crédit et leur identité. On peut consulter le Guide [ici](#).

Les services de police publient également des guides sur le vol d'identité et la fraude d'identité. Par exemple, le Service de police de Toronto publie « Fraud: Know It Before It Knows You », un feuillet sur les stratagèmes frauduleux qu'on peut consulter [ici](#).

